

NOTE D'INFORMATION
Traitement de données à caractère personnel
Investigation relatives au nouveau Coronavirus (SARS-CoV-2) - COVID-19¹ :

Suivi des cas possibles, des cas confirmés et des personnes contact
par les ARS et Santé publique France

❖ **Finalités et Responsables de traitement:**

Afin de maîtriser les risques épidémiques liés aux **infections au virus SARS-COV-2 (virus responsable de la maladie connue sous le nom de COVID 19)**, **Santé publique France, les Agences régionales de santé (ARS)** mettent en œuvre, sous leur responsabilité conjointe, et avec l'appui du Centre National de Référence des virus respiratoires, incluant les influenza (CNR), des traitements de données à caractère personnel ayant pour finalité:

- le suivi des cas possibles et confirmés d'infection par le virus SARS-COV-2
- le suivi des personnes dites contact d'un cas confirmé

Ces traitements ont pour finalité la réponse à une alerte sanitaire (article 67 de la loi « informatique et libertés »²).

❖ **Base légale et caractère réglementaire du traitement :**

Ces traitements sont fondés sur l'exécution d'une mission d'intérêt public (article 6.1.c. RGPD³).

Les transmissions de données, notamment par les professionnels et établissement de santé, à Santé publique France, s'inscrivent dans le cadre des articles L. 1413-7, 1413-8 et L. 1413-12-1 du code de la santé publique.

Les transmissions de données par les professionnels et établissements de santé aux ARS, s'inscrivent dans le cadre de l'article L. 1435-6 du code de la santé publique.

❖ **Catégories de données traitées**

■ Les données traitées concernent toutes personnes :

- présentant les symptômes d'une possible infection par le virus SARS-COV-2 (cas possible)
- dont l'infection par le virus SARS-COV-2 est confirmée (cas confirmé)
- ayant été en contact avec un cas confirmé (personne contact).

■ Les données sont collectées auprès :

- des professionnels de santé prenant en charge les cas possibles et confirmés ;
- des personnes concernées ;

¹ Le 31/12/2019, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a été informée par les autorités chinoises de cas groupés de pneumonies dont la grande majorité des cas avaient un lien avec un marché d'animaux vivants dans la ville de Wuhan (région du Hubei), en Chine, le Huanan South China Seafood Market. **Le 07/01/2020, un nouveau coronavirus (SARS-CoV-2) a été identifié comme étant la cause de cette maladie désormais nommée COVID-19.**

² Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

³ Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)

- des autorités publiques et toutes personnes physiques ou morales contribuant à l'investigation et la gestion de cette alerte sanitaire.

- Les données portent sur :
 - l'identification des personnes notamment leurs coordonnées de contact,
 - leurs données cliniques et biologiques,
 - leur exposition à l'infection
 - et, pour les cas confirmés, les personnes avec qui elles ont pu être en contact.

❖ **Durée de conservation des données**

Les données seront conservées au plus tard jusqu'à la fin des investigations nécessaires à la maîtrise des risques épidémiques et feront l'objet d'une anonymisation dans un délai maximal d'un an après la fin de ces investigations.

❖ **Destinataires des données**

Sont destinataires de ces données, dans la mesure nécessaire à la réalisation de la mission qui leur est confiée au titre du suivi des personnes contact, des cas possibles et des cas confirmés, les agents :

- des ARS,
- de Santé publique France,
- et du CNR.

Ces données pourront être également transmises à **tout partenaire impliqué dans la maîtrise, prévention et évaluation de l'épidémie**, notamment la **Direction générale de la santé**. Seules les données strictement nécessaires à la réalisation de la mission dudit partenaire seront transmises dans des conditions préservant leur confidentialité et leur sécurité.

L'ensemble de ces personnes est soumis au secret professionnel.

❖ **Droits des personnes concernées sur leurs données :**

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi « informatique et libertés », les personnes concernées par ces traitements peuvent, après justification de leur identité, exercer, pour des raisons tenant à leur situation particulière, leur **droit d'opposition au traitement** de leurs données en s'adressant à :

dpo-godata@santepubliquefrance.fr

ou

Santé publique France, DPO - Godata, 12 rue du Val d'Osne, 94415 saint Maurice Cedex

Conformément aux dispositions des articles 48 et suivants de la loi « informatique et libertés », les personnes concernées par ces traitements peuvent exercer leurs **droits d'accès, de rectification, d'effacement de leurs données et de limitation du traitement de leurs données**, selon ces mêmes modalités.

L'exercice de ces droits sur les données à caractère personnel d'une personne mineure ne peut être effectué que par ses représentants légaux.

Dans certaines situations, des motifs impérieux d'intérêt public en santé pourront justifier le refus par Santé publique France de l'exercice de certains de ces droits.

❖ **Information complémentaires et réclamations :**

Pour toute information complémentaire sur le traitement des données mis en place par Santé publique France et les ARS, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de Santé publique France : dpo-godata@santepubliquefrance.fr ou Santé publique France, DPO-Godata, 12 rue du Val d'Osne, 94415 saint Maurice Cedex.

Si vous estimez que vos droits sur vos données ou sur celles de votre enfant ne sont pas respectés, vous pouvez déposer plainte auprès de la Commission nationales informatique et libertés (CNIL).